

ASSOCIATION JACQUES PREVERT

N° Assoc : W 71 200 1320 / SIRET : 797 868 999 00013

ECOLE ELÉMENTAIRE JEAN ROSTAND - 71880 CHATENAY LE R. - ☎ : 03 85 87 87 93 / ✉ : chatenoy.rostand.elem@gmail.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION JACQUES PREVERT DU 27/09/2024

Ordre du jour:

- 1. Rapport moral et financier 2023-24**
- 2. Renouvellement des membres du bureau**
- 3. Organisation des temps forts de l'année 2024-25**

Début de séance : 18h30

1. Rapport moral et financier 2023-2024

● Le directeur (*en remplacement de la présidente sortante*) remercie les présents et présente le rapport moral. Il rappelle que l'AJP, à travers ses actions, œuvre pour tous les enfants en aidant financièrement et matériellement les différents projets pédagogiques et culturels organisés par l'école (*musée, théâtre, cinéma, classes découverte, voyages scolaires, équipements informatiques, ...*). Il précise également que les enseignants sont, au même titre que les parents d'élèves, bénévoles au sein de l'AJP et que leur engagement tient de leur volonté à présenter à leurs élèves des projets enrichissants et complémentaires de leur enseignement, mais qui sont non obligatoires pour la plupart.

● Les temps forts de l'année 2023/24 ont été : les grilles de dindes, la classe de neige, la vente de fromages, la vente de crêpes, le carnaval, les chocolats de Pâques, les photos de classe et individuelles, le Festilivre et la fête d'école.

● Pour conclure, le directeur tient à remercier chaleureusement Mme Carvalho (présidente sortante) pour son implication et son investissement au sein de l'AJP, mais également toutes les personnes qui s'impliquent ou se sont impliquées, depuis des années, dans l'association Jacques Prévert, ainsi que la Municipalité de Châtenoy, partenaire et soutien important de l'AJP.

● La trésorière rappelle le rôle prépondérant de l'association dans le financement des projets de l'école en complément des crédits alloués par la Municipalité.

● Les comptes de l'année 2023/24 sont présentés poste par poste et approuvés par tous. Le bilan produits/charges s'équilibre à 32 135,96 € avec un déficit de 1 552,37 €. Le déficit est dû à l'augmentation des coûts de la classe de neige (*transport, hébergement, ...*) et à une sous-estimation de la participation financière des familles. Les avoirs au 27/09/2023 s'élèvent à 1 723,22 €. Les comptes sont consultables à l'école.

2. Renouvellement des membres du bureau

● Les membres du nouveau bureau, tous élus à l'unanimité, sont Mme MANGIONE (*présidente*), M. NICOLAOU (*vice-président*), Mme BROYER (*trésorière*), Mme CAMBRON (*trésorière adjointe*), Mme GUYARD (*secrétaire*), Mme BAKARI SAID (*secrétaire adjointe*). Pour rappel, par modification des statuts du 19/01/18, le directeur est membre de droit du bureau.

● Il est rappelé que tout parent ayant cotisé à l'association Jacques Prévert en devient membre. Il peut donc rejoindre l'équipe élargie à tout moment et sera le bienvenu.

3. Organisation des temps forts de l'année 2024-2025

● Comme prévu par les nouveaux statuts, il est donné pouvoir de signature et de toute action nécessaire sur les comptes bancaires de l'association aux personnes suivantes: Mme Marine Mangione (*présidente*), Mme Marie-Odile BROYER (*trésorière*) et M. Frédéric LAURENT

(directeur de l'école, membre de droit) jusqu'à la prochaine assemblée générale.

● L'assemblée modifie les montants des cotisations pour l'année 2025/2026 : 16 € pour 1 enfant, 28 € pour 2 enfants, 36 € pour 3 enfants, 44 € pour 4 enfants, dans l'établissement. Du fait de leur implication au quotidien, et n'ayant pas d'enfant à l'école, il est demandé 2 € symbolique de cotisation aux enseignants de l'école.

Les actions à venir pour 2024-2025

- Les photos de classe ont eu lieu le vendredi 27 septembre 2024.
- Une vente de crêpes aura lieu le vendredi 18 octobre, à 16h45. Si l'action est une réussite, elle sera reconduite avant chaque période de vacances.
- Les grilles de dindes de Noël sont reconduites en novembre/décembre. Les grilles seront distribuées aux enfants la semaine avant les vacances de la Toussaint. Les modalités de vente seront changées.
- Une vente de fromages sera organisée courant janvier/février.
- La date du carnaval est fixée au vendredi 21 février 2025, l'après-midi. Les sachets de confettis seront réalisés la semaine précédente, le matin (date qui sera définie lors d'une prochaine réunion).
- Une vente de chocolats sera organisée courant mars/avril.
- Les photos individuelles seront réalisées le jeudi 10 avril 2025.
- Le FestiLivres aura lieu du 12 mai 2025 au 23 mai 2025.
- La fête d'école, avec la vente de gobelets portant le logo de l'école, se tiendra le vendredi 20 juin 2024.

Ces manifestations peuvent être annulées à tout moment en raison des conditions de sécurité (PPMS).

La prochaine réunion aura lieu au mois de janvier 2024, à 18h30.

La séance est levée à 20h30.

La Présidente
Mme MANGIONE

La Trésorière
Mme BROYER

La secrétaire
Mme GUYARD